



# OUI A L'AVENIR POUR NOS ENFANTS

Le Conseil communal tient à préciser un certain nombre de points en lien avec le projet de complexe scolaire



Le crédit de CHF 14,5 millions soumis au peuple le 9 février prochain comprend un bâtiment avec une double halle de gymnastique avec gradins, une salle polyvalente et 5 classes d'école, ainsi que des vestiaires, des douches et un local technique.

Le bâtiment en lui-même revient à CHF 8 millions de francs, sans les honoraires. A quoi il faut ajouter l'acquisition de la parcelle Hevron prête à construire (usine déconstruite et terrain dépollué), le remplacement du chauffage actuel du bâtiment communal et de l'école par un chauffage à bois (copeaux), l'ameublement et une place de jeux et de rencontre ainsi que les travaux préparatoires et divers et imprévus. Les coûts nets du projet, après déduction des subventions (1'180'000) et provisions (950'000), s'élèveront à CHF 12,3 millions. Avec ces travaux, le plus urgent sera réalisé.

Une seconde demande de crédit pour la deuxième étape sera soumise ultérieurement au peuple si la situation financière le permet avec un redimensionnement possible, en fonction de l'évolution de la démographie.

## Pourquoi avoir fait un concours ?

- ▶ Pour des objets subventionnés, le Canton préconise le concours. L'assemblée communale a déclenché le processus en acceptant le principe ainsi que son financement en 2014.
- ▶ Le concours permet une équité de traitement et l'examen des dossiers par des professionnels indépendants (4 architectes EPFL/Z ; l'architecte cantonal et 4 représentants communaux). Ils ont fait un travail d'analyse très important afin de répondre aux critères et aux besoins de la commune.
- ▶ 44 dossiers ont été soumis dont 4 d'architectes jurassiens.

## A 14,5 millions, ce crédit n'est-il pas trop élevé ?

- ▶ Le bâtiment avec la double halle, 1 salle polyvalente et 5 classes revient à un coût de construction de volume bâti de CHF 540.-/m<sup>3</sup>.  
Exemples : le bâtiment Avenir 33 à Delémont était à CHF 771.-/m<sup>3</sup> ; l'extension du collège est revenue à CHF 762.-/m<sup>3</sup>. Des ouvrages plus simples comme la halle polyvalente de Montsevelier est revenue à CHF 480.-/m<sup>3</sup>.
- ▶ Le Service de l'enseignement a approuvé la clause du besoin pour ce projet, nécessaire pour toute construction scolaire. Il répond donc à des besoins avérés, ni plus, ni moins et ne peut pas être qualifié de disproportionné. Ce rapport a aussi servi de base pour déterminer les exigences du concours d'architecture, une procédure déjà engagée par le précédent Conseil communal.
- ▶ Le Département de l'aménagement et sa section des bâtiments du Canton du Jura a qualifié le projet de pertinent et de qualité.
- ▶ Concernant l'achat du terrain, déconstruit et dépollué, le coût négocié par le précédent Conseil communal n'est pas surévalué.
- ▶ D'autres variantes d'avant-projet étudiées dans le cadre de l'étude préliminaire et non retenues, n'ont pas été jugées satisfaisantes. Mais les coûts évoqués à l'époque, ne prenaient pas en compte l'achat d'un terrain.
- ▶ Les honoraires comprennent ceux des architectes et des ingénieurs spécialisés.  
Le fait de séparer le projet global en deux étapes a modifié la clé de répartition des honoraires. Une partie concernant les plans et études du deuxième bâtiment a été portée sur le premier.

## Les dépenses prévues sont-elles supportables pour la commune et les habitants ? Pourquoi ne peut-on pas le financer sans augmentation de la quotité d'impôt ?

- ▶ Une étude financière a été établie par un bureau spécialisé. Ce rapport souligne l'excellente capacité financière et la quotité d'impôt très faible de Courtételle. Ces deux éléments sont primordiaux pour évaluer si la commune peut assumer le premier crédit. L'endettement qui en

résultera (CHF 8'300.-/habitant) reste dans la norme des communes jurassiennes. L'investissement pour le premier bâtiment ne pèsera pas du tout le fonctionnement de la commune.

- Le Conseil communal est persuadé que les investissements dans la formation sont maintenant indispensables vu l'augmentation de la population, l'état des locaux scolaires et en plus, le moment est opportun vu les conditions d'emprunt actuelles.
- L'augmentation de la quotité prévue à 1.80 résulte en partie des nouvelles règles comptables MCH2 qui obligent un amortissement en 33 ans pour les halles de 25 ans pour les locaux scolaires. Pour un ménage avec un revenu imposable de CHF 60'000.-, cette augmentation implique une dépense supplémentaire de CHF 250.-/an. Par ailleurs, la quotité restera toujours la 4<sup>ème</sup> plus basse du canton.

### Avons-nous vraiment besoin de deux halles de gymnastique ?

- C'est une obligation légale : les élèves de la 3H à la 8H doivent faire 3 heures de gymnastique par semaine. Avec 14 classes, il n'est pas possible de faire ces heures durant le temps « normal » des écoles primaires. Depuis des années des dérogations sont demandées et certaines classes n'ont pas leur quota d'heures. A notre époque, la gymnastique est plus que jamais nécessaire au bien-être et à la qualité de vie des enfants.
- Les sociétés locales sont demandeuses pour occuper la halle en dehors du temps scolaire et toutes ne peuvent pas être satisfaites actuellement. Par ailleurs, des sociétés occupent les locaux 2 à 3 soirs par semaine à Courtemelon, ce qui représente un coût annuel de CHF 6'000.- pris en charge par la commune.
- Pour des manifestations d'importance, la halle de gymnastique actuelle ne répond pas aux exigences. Par exemple, Sport Gym Courtételle organise un championnat d'agrès au mois de mai, et est contraint de l'organiser à Delémont. L'amélioration des infrastructures permettra l'organisation de nouvelles manifestations, bénéfiques pour le village et les sociétés.

### Le bois, n'est-ce pas une fausse bonne idée ?

Le Jury de professionnels a porté un choix argumenté sur ce projet. Le bois est non seulement une ressource renouvelable, durable et une matière première de notre pays, mais il est aussi devenu très tendance et répond à toutes les exigences techniques en matière de construction. D'ailleurs, de nombreux projets en cours sont en bois : la patinoire de Porrentruy, la future nouvelle école du Gros Pré de Delémont ou encore le bâtiment administratif Ruedin à Bassecourt. Par ailleurs, plusieurs bâtiments publics récents sont essentiellement en bois.

## Quels sont les avantages environnementaux de ce projet en termes de durabilité ?

- ▶ Le matériel utilisé, du bois local, une ressource durable, renouvelable et de proximité.
- ▶ Le chauffage à copeaux de la région.
- ▶ Les panneaux photovoltaïques qui seront posés sur le toit et permettront une source d'énergie locale et de proximité.

## Est-ce que les artisans locaux profiteront de cet investissement ?

Les bureaux d'ingénieurs qui travaillent avec les architectes sont de la région. Les appels d'offre seront accessibles aux entreprises de la région et la volonté est de leur attribuer les travaux dans la mesure du possible et selon les procédures obligatoires des marchés publics.

### Conclusion

Pour réaliser ce projet, un immense travail a déjà été fait par des conseillers communaux, des gens engagés du village et des professionnels, ceci en franchissant les étapes de la démocratie une à une !

Actuellement, les conditions d'emprunts sont très favorables. Pour en profiter, pour ne pas gâcher les efforts fournis et les montants déjà investis, pour sortir nos enfants de l'humidité et leur offrir les heures de gymnastique adéquates, pour ne plus laisser encore ce projet scolaire en « attente » le Conseil communal vous suggère vivement d'accepter ce crédit le 9 février prochain pour l'avenir de nos enfants !

